



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° 2018-01
AYANT POUR OBJET
D'ÉTABLIR LE BUDGET ET
DE DÉTERMINER LES TAUX
DE TAXES ET DE
COMPENSATION POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Lors d'une séance spéciale tenue le 20 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2018-01 ayant pour objet d'établir le budget et de déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice financier 2018.*

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 18 janvier 2018

Paul Conway
Adjoint à la direction